

NOTRE PARTENAIRE ACTION LOGEMENT INNOVE AVEC 3 NOUVELLES AIDES POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE MOBILITÉ ET DANS VOS TRAVAUX



UNE AIDE POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGETIQUE

> Jusqu'à 20 000 € si vous êtes propriétaire occupant

> Jusqu'à 15 000 € si vous êtes propriétaire bailleur

- Prise en charge de vos travaux d'isolation (murs, combles, planchers), remplacement de chauffage, équipement de chauffage ou d'eau chaude utilisant une source d'énergie renouvelable
- Aide soumise à plafonds de ressources et à la localisation géographique du logement
- Travaux réalisés par un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE)
- Intervention obligatoire d'un opérateur d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)
- Possibilité [d'un prêt complémentaire](#) à taux préférentiel pour financer tout ou partie de vos travaux restant à charge

Simple et rapide : [un test d'éligibilité](#) permet de savoir si vous êtes éligible et la demande d'aide se fait directement en ligne sur [actionlogement.fr](#)

[INFOS / TEST D'ELIGIBILITÉ / DEMANDE EN LIGNE](#)



UNE AIDE POUR ADAPTER LE LOGEMENT AU VIEILLISSEMENT

> Jusqu'à 5 000 €

- pour les salariés ou retraités, âgés de + de 60 ans en perte d'autonomie

- pour les retraités de + de 70 ans anciens salariés

- pour les parents hébergés par leur enfant salarié

- Prise en charge des travaux pour aménager les espaces sanitaires : douche extra plate, lavabo adapté aux personnes à mobilité réduite, WC rehaussés et de nombreux travaux connexes (barre d'appui, siège de douche, revêtements sols et murs...)
- Aide soumise à plafonds de ressources
- Travaux réalisés par un professionnel certifié et, en cas de perte d'autonomie, être dirigés par un **opérateur d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)**

Simple et rapide : [un test d'éligibilité](#) permet de savoir si vous êtes éligible et la demande d'aide se fait directement en ligne sur [actionlogement.fr](#)

[INFOS / TEST D'ELIGIBILITÉ / DEMANDE EN LIGNE](#)



UNE AIDE POUR FACILITER LA MOBILITÉ (Mutation ou embauche)

> 1000 € pour vous aider à vous installer près de votre lieu de travail

Cette aide est valable jusqu'à 3 mois après la date d'effet du bail et sans justificatif de dépenses.

Pour bénéficier de cette aide :

- Votre temps de trajet domicile-travail en transport individuel (voiture, vélo...) est inférieur à 30 mn ou vous utilisez les transports collectifs
- Votre revenu est inférieur à 1,5 fois le SMIC

Simple et rapide : [un test d'éligibilité](#) permet de savoir si vous êtes éligible et la demande d'aide se fait directement en ligne sur [actionlogement.fr](#)

[INFOS / TEST D'ELIGIBILITÉ / DEMANDE EN LIGNE](#)

INFORMATIONS // TESTS D'ÉLIGIBILITÉ // DEMANDES EN LIGNE //

[WWW.ACTIONLOGEMENT.FR](#)

VOTRE AGENCE DE PROXIMITÉ

44 Boulevard du Pont Rouge
15000 AURILLAC

Tél. 04 71 45 40 48